

LÉGENDE DES SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE	
CONSERVATION DU PATRIMOINE	
- Forêt	
	A7 - Forêts de protection
- Eau	
	AS1 - Capture d'eau potable
	AS2 - Protection des eaux potables, périmètre de protection immédiate
	AS1 - Protection des eaux potables, périmètre de protection rapprochée
	AS1 - Protection des eaux potables, périmètre de protection éloignée
UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS	
- Électricité	
	I4 - Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne
	I4 - Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique souterraine
	I4 - Périmètre de servitude autour d'une liaison électrique en projet (aérienne, souterraine et aléo-souterraine)
- Transport ferroviaire	
	T1 - Zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer
UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS	
- Communication électronique	
	PT1 - Servitude de protection contre les perturbations électromagnétiques
	PT2 - Servitude de protection contre les obstacles
	PT2LH - Servitude de protection contre les obstacles pour une liaison hertzienne
- Circulation aérienne	
T7 - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant les installations particulières (ensemble du territoire communautaire)	
SALUBRITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUE	
- Sécurité publique	
PM1 - Zone inondable (PPRI)	
	R1 : Zone d'urbanisation continue soumise à un aléa fort
	R2 : Zone d'urbanisation continue soumise à un aléa modéré
	R3 : Secteur situé en dehors de la zone d'urbanisation continue et en zone inondable
	R4 : Zone d'urbanisation continue concernée par la zone hydrogéomorphologique
	R1 p : Zone d'urbanisation continue soumise au ruissellement pluvial
...	
	Limite communale
	Limite parcellaire
	Bâtiment

Modification simplifiée n°2 approuvée le 16 décembre 2021